

FEDERATION FRANÇAISE DE SAUVETAGE ET DE SECOURISME DOCUMENT COMMISSION SPORTIVE

Le jury en compétition D'après le règlement sportif version 01/2010

ROLE DU JUGE PRINCIPAL:

Il contrôle et exerce son autorité sur tous les juges. Il désigne ses assistants, les chronométreurs, les juges de ligne, le directeur d'épreuve et le starter.

Il veille à ce que les règles du règlement sportif soient respectées, par les juges et par les compétiteurs.

Il reçoit les réclamations déposées éventuellement pendant le déroulement des épreuves et les juge.

Il approuve le résultat final de la compétition par sa signature.

Après la compétition, il rédigera un rapport qu'il enverra à la commission sportive

ROLE DU JUGE A, ASSISTANT DU JUGE PRINCIPAL EN COMPETITION

Lors d'un championnat national, des juges A, assistants du juge principal, sont positionnés de part et d'autres du bassin.

Leur rôle :

- s'assurer, en collaboration avec le directeur d'épreuve, de la mise en place d'un matériel conforme (cf vademecum « les épreuves en eau plate », paragraphe matériel)
- positionner, pour chaque épreuve, les officiels B affectés de leur coté du bassin afin de s'assurer que tous les points à contrôler, sont contrôlés : Le juge assistant peut, au choix, affecter une ligne à chacun des juges B présents ou répartir les missions entre les juges (ex pour la bouée tube: positionner un juge à la limite du clipage).
- surveiller le respect de la réglementation lors des épreuves
- s'assurer que les juges B présents connaissent la réglementation et qu'ils l'appliquent justement
- valider les disqualifications remarquées par les officiels B si elles sont avérées

ROLE DU DIRECTEUR D'EPREUVE:

Il est chargé de s'assurer que tout est en place avant d'autoriser le starter à donner le départ.

Il travaille en collaboration avec les assistants du juge principal et les juges de ligne pour vérifier que le matériel (mannequin, lignes, bouées tubes, drapeau...) est conforme et correctement positionné, que les compétiteurs et les chronométreurs sont prêts.



FEDERATION FRANÇAISE DE SAUVETAGE ET DE SECOURISME DOCUMENT COMMISSION SPORTIVE

ROLE DU STARTER:

Il donne le signal du départ lorsque le directeur d'épreuve lui en donne l'autorisation Il surveille les faux départ.

ROLE DU JUGE DE LIGNE (juge B):

Lors d'un championnat national, des juges de ligne sont positionnés de part et d'autres du bassin.

Leur rôle :

- -Sous l'autorité du juge assistant, ils s'assurent du respect de la réglementation propre à chaque épreuve. En cas de disqualification, ils font valider leur décision par le juge assistant
- -Ils signalent au juge assistant ou au juge principal, toute anomalie de matériel qu'ils remarquent : exemple : absence de la ligne des 10 m lors de l'epreuve 100m bouée tube.

ROLE DU CHRONOMETREUR:

Il est chargé d'enregistrer le temps du sauveteur dans le couloir qui lui a été assigné.

Nota Bene : Ce Vade Mecum ne peut en aucun cas se substituer au règlement sportif en vigueur qui seul, fera foi, en cas de contestation